

ACTUALITÉ

Page 2

■ **En bref**

CHRONIQUE

Page 3

■ **Droit international privé**

Centre universitaire rouennais d'études
juridiques (CUREJ), EA 4703)

Chronique de droit international privé

CULTURE

Page 22

■ **Ventes publiques**

Bertrand Galimard Flavigny

Cités en Messénie (I)

CHRONIQUE Droit international privé

Chronique de droit international privé ¹³⁷²³

Par le Centre universitaire rouennais d'études juridiques (CUREJ, EA 4703)

PLAN

- I. La loi régissant l'opposabilité de la cession de créance en droit européen
- II. Opposabilité d'une clause de compétence au destinataire réel dans un transport maritime
- III. La renonciation à l'immunité d'exécution diplomatique
- IV. Condamnation au déréfèrement mondial : gare à l'action en dénégation susceptible d'être intentée par le moteur de recherche
- V. L'action collective de l'utilisateur d'un compte Facebook privé
- VI. Adoption par le conjoint du parent de l'enfant issu d'une délocalisation procréative : l'appréciation des conditions par les juges du fond
- VII. Le changement volontaire de loi applicable au régime matrimonial conditionné par une volonté non équivoque

I. La loi régissant l'opposabilité de la cession de créance en droit européen

Rapports de la Commission européenne et proposition de règlement. Deux rapports de la Commission européenne ont attiré l'attention sur les incertitudes entourant la cession de créance en droit international, et, en particulier, son opposabilité aux tiers. Ces rapports viennent d'être suivis d'une proposition de règlement de la Commission européenne du 12 mars 2018 sur la loi applicable à l'opposabilité de la cession de créance.

Utilité de la cession de créance. Dans les relations internes comme internationales, la transmission conventionnelle

de la créance est une opération économiquement utile pour réaliser des paiements ou, surtout, fournir des garanties. Ainsi, l'affacturage, la cession à titre de garantie, ou la titrisation reposent sur une telle opération. Selon la BCE, dans le seul domaine de la directive *Collateral*, plus de 300 milliards d'euros par an de créances privées sont remis en garantie. Pour se protéger contre le risque de défaillance d'un acteur, la sécurité juridique de ces garanties est essentielle. Les incertitudes entourant l'opposabilité de l'opération aux tiers sont de nature à freiner le développement du marché unique des capitaux.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 3

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 **Gazette du Palais**

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34